

Elections sénatoriales
Procès-verbal de l'élection
des six Délégués et de
deux suppléants

Une copie a été adressée
au Sous-Préfet et l'autre
affichée à la porte de
la mairie

Le six mil huit cent quatre vingt trois, le trois du mois de Décembre, à une
heure du soir, le Conseil municipal de la commune de Bonifacio s'est réuni dans
le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Prati, adjoint
étaient présents M. M. les Conseillers municipaux: Carrega, Erasme; Santini
Mathieu; Moniglia, Pierre; Orzechioni, Nicolas; Rocca, Dominique; Ghirardi,
Dominique; Perelli, Paul; Casabianca, François; Maestroni, Barthélemy;
Santini, Antoine; Moniglia, Jean Baptiste; Rocca, Thomas; Meglia, François;
Carrega, Pierre; Arata, Sébastien; Bourdeloup, Victor; Arcadi, Vincent; Scamaroni,
Léon; Prati, Augustin, maire et Hachino, Lazare, arrivés après l'élection
du Scrutin.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Moniglia, Jean Baptiste.

M. le Président a donné lecture.

- 1^{re} Des articles de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des
Sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884.
- 2^e Du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à
l'élection de leurs Délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale
qui doit avoir lieu le sept janvier prochain dans le Département.
- 3^e De l'article 1. § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4
du décret du 3 janvier 1876, visés dans le décret de convocation

Election des Délégués.

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite mis le Conseil à procéder, sans débat, au
scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de six
Délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé
au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à une heure et demie. Il a
duré les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, M. le Maire s'est abstenu de voter: 19.

Majorité absolue 10.
ont obtenu:

M. Carrega, Pierre 14 voix	M. Maestroni, Barthélemy, 4 voix
M. Orzechioni, Nicolas 14 voix	M. Scamaroni, Simon 3 voix
M. Santini, Mathieu 13 voix	M. Moniglia, Jean Bte 2 voix
M. Santini, Antoine 11 voix	M. Hachino, Lazare 2 voix
M. Ghirardi, Dominique 11 voix	M. Scaglia, Jérôme 2 voix
M. Meglia, François 11 voix	M. Portafas, Arata 1 voix
M. Rocca, Dominique 9 voix	M. Mirighelli, Antoine 1 voix
M. Arcadi, Vincent 8 voix	M. Scamaroni, François 1 voix
M. Castelli, Emile 5 voix	M. Rocca, Thomas 1 voix

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés Délégués

M. Carrega, Pierre, Conseiller municipal, qui a déclaré accepter le mandat
M. Orzechioni, Nicolas
M. Santini, Mathieu

Pierre
Simon
Jean

M^e Santini, Antoine, Conseiller Municipal, qui a déclaré accepter le mandat
M^e Girardi, Dominique ————— Idem —————
M^e Meglia, François ————— Idem —————

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de deux suppléants
1^{re} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt
des votes a donné les résultats suivants:

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne, M^e le Maire s'est abstenu de voter: 19.
Majorité absolue 10.
ont obtenu:

M^e Carrega, Erasme 15 voix
M^e Casabianca, François 12 voix
M^e Rocca, Dominique 4 voix
M^e Marchio, Lazare 1 voix
M^e Scamaroni, Simon 1 voix

M^e Santini, Mathieu 14 voix
M^e Girardi, Vincent 14 voix
M^e Rocca, Thomas 14 voix
M^e Minighello, Antoine 14 voix

ont réuni la majorité et ont été proclamés suppléants:

M^e Carrega, Erasme, 1^{er} adjoint Municipal, qui a déclaré accepter le mandat
M^e Casabianca, François, Conseiller Municipal ————— Idem —————

Observations et réclamations

Néant

La séance a été levée à deux heures

Et ont signé les membres présents, excepté M^e M. Rocca, Dominique
et Girardi qui sont refusés de signer.

Le Président,
Aug. Livi

Le Secrétaire,
G. B. Monopoli

Les membres du Conseil Municipal,

A. Lenti, F. Monopoli, M. Santini

G. Marchio

S. Scamaroni

D. Girardi

Secret.

Carrega

F. Casabianca

M. Santini

M. Rocca

Carrega

F. Meglia

Commission locale
de l'arrondissement

Leance du trois Decembre mil huit cent quatre vingt trois

Le Conseil désigne pour faire partie de la Commission locale de ravitaillement M. M. Monégli, Rivet et Jharé, Dominique, Conseillers Municipaux

Cette délibération a été signée par les conseillers présents à l'unanimité de
voix.

[illegible]

Bratterment de
 la maîtresse de
 Couture dans
 l'école mixte de
 Chwira Masina

Deux expéditions
ont été dressées
au Louv. Rijks la
24 janvier 1894.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt-un janvier
Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement
de la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire
Présente messieurs Perelli, Carabianca, Orcechiuni, Santini, Maestroni
Correaga, Pire, Carrega, Essine, Moniglia, Pierre, Moniglia, Jean-B.
Gherardi, Santoni, Moniglia et Pire, maire - Secrétaire M. Moniglia, J.B.

M^e le maire a communiqué la lettre de M^e le Préfet de la Corse en date du 10 de ce mois relative au maintien de l'instituteur chargé de la direction de l'école mixte de la section de Chiova d'Urvio, dépendant de la commune de Bonifacio, ou son remplaçant par une autre personne.

Pour éviter le paiement de la somme de quatrevingts francs pour traitement annuel de la maîtresse de couture, allocation que le budget ne peut pas supporter, le Conseil d'Arris que M. Normand a dirigé par une institutrice

Des Copies de cette Délibération seront adressées à M^{re} de Rosta

Confessiones of B. Monaghan
 Arentius Adrentius
 Carigolus
 M. Meyler
 M. Santini
 M. Strani
 Any other

Introduction du
bétail de Sardaigne

Séance du vingt un janvier mil huit cent quatre vingt quatorze

M. le maire expose qu'il a reçu avis des bouchers de cette ville que faute
d'autorisation d'importer le bétail à abattre, ils vont cesser l'exercice de leur profession jusqu'à nouvelle
arrivée le 23 janvier d'importation

cette délibération
est restée sans suite
que déjà, prévoyant cette pénible situation, il a appelé l'attention de
l'autorité préfectorale sur un pareil état de choses qui pourrait amener des
conséquences fâcheuses

que par lettre du 21 décembre dernier, M. le Préfet lui a mandé
qu'il a prie instamment M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir
bien lever, pour la ville de Bonifacio, l'interdiction temporaire d'entrée
qui pèse actuellement sur le bétail de provenance Italienne

Le Conseil, considérant que depuis plusieurs mois, à cause surtout de
la sécheresse exceptionnelle pendant l'année dernière, le bétail est devenu
très rare et qu'à présent la population manque absolument de
viande de l'espèce bovine, aussi bien que la garnison composée de 500 hommes
que les bêtes abattues pour la consommation locale sont non seulement
rares, mais de qualité très mauvaise, que l'on est réduit à faire venir
de Sardaigne de la viande fraîche, ce qui cause des inconvénients très graves
au point de vue de la santé publique.

En tout, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
prie M. le Maire d'insister auprès de l'Administration préfectorale, pour
qu'elle sollicite de l'autorité compétente l'autorisation d'importer, au moins pendant six mois, moyennant visite préalable opérée à
l'arrivée par le médecin chargé de ce service

Copie de cette délibération sera adressée d'urgence à M. le Préfet et
à M. le député de l'arrondissement auxquels M. le Maire voudra bien
en donner aujourd'hui avis par télégramme.

A Gherini Merestroni de M. Santini
Cecetti L. Monagli
de M. Monagli Carrega
Meylan
Orsini
D'Amico Merestroni de Ang. Peres
Carigaham
pi. Confalonieri

Mention de
convocation

Convocation du quatorze février mil huit cent quatre vingt quatorze

Convocation pour le dix huit du mois courant, à deux heures de
relevé, pour l'ouverture de la session de février

Le Maire

Ang. Peres

Procès verbal d'ouverture
de la session ordinaire
le février 1894.

Le mardi huit cent quatre vingt quatorze, le dix huit février. Le
Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session
ordinaire, sous la présidence de M^r le maire

Présents messieurs Perotti, Casabianca, Carrega, Porro, Carrega, Graone,
Orecchini, Ghisardi, Moniglia, Ju. B^e, Moniglia, Porro, Meglia,
Santini, Landieri, Stachino, Maestroni et Prias, maire -

Le Conseil a été constitué à presider à l'élection d'un secrétaire dont
le choix, au scrutin secret, est tombé sur M^r Stachino, lequel a accepté

La présente délibération a été signée par tous les membres
assistants à la séance

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus -

Perotti, Stachino, M. Santini,
Moniglia, Carrega, Ju. B^e,
Orecchini, Maestroni, Carrega, Prias,
Carrega, Stachino, Santini,
Moniglia, Carrega, Ju. B^e,
Orecchini, Maestroni, Carrega, Prias,
Carrega, Stachino, Santini,
Moniglia, Carrega, Ju. B^e,
Orecchini, Maestroni, Carrega, Prias,

Séance du dix huit février mil huit cent quatre vingt quatorze

Renvois de trois
demandes de fonds
à la session de mai
1894.

Le Conseil municipal a été appelé à M^r le Maire des trois demandes
qui lui ont été adressées : la première par M^r Diani, Directeur de
la deuxième par M^r Scamarone, Instituteur à Chiova et la troisième
par M^r Simon, Jean, négociant, la renvoie à
la session budgétaire de mai prochain pour être ultérieurement jugées
Et ont les conseillers assistants à la séance signé cette délibération
après lecture faite,

Carrega, Carrega,
Moniglia, Carrega, Ju. B^e,
Orecchini, Maestroni, Carrega, Prias,
Carrega, Stachino, Santini,
Moniglia, Carrega, Ju. B^e,
Orecchini, Maestroni, Carrega, Prias,

Séance du dix huit février mil huit cent quatre vingt quatorze

Honoraires réclamés
pour projet
d'indemnité
scolarité

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 2 mars

M^r le Maire a soumis au Conseil une nouvelle demande ayant
pour objet d'accorder à M^r Santa Maria, Contrôleur, rapporteur de

l'ancienne Commission des Batiments scolaires de la ville la somme de cinquante six francs, cinquante six centimes, pour combler le projet, en vue de la construction d'une maison d'école dans cette commune.

Attendu qu'il n'a pas été justifié de la rectitude des lieux par le restaurant, le conseil conforme la délibération du 27 juin 1894, dont deux expéditions ont été envoyées à M. le Sous-Préfet de Sartene le 2 juillet suivant, et rejette conséquemment le vote de la somme réclamée.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

Cargat S. Monzelli Carrega
 P. Machinos P. Capellani
 P. Pretti A. Santini P. Pignatelli
 N. Santini P. Meyler G. B. Monzelli
 Orsolinio Michel Maestrami S. Ang. Piro

Séance du six août février mil huit cent quatre vingt quatre

Bail de gré à gré de la maison affectée autrefois au service d'une deuxième école laïque de garçons

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, lors pour un an, à partir du premier avril prochain, à M. Bernardi, ancien instituteur et secrétaire de la mairie moyennant la somme de deux cent cinquante francs toute la maison qu'il occupe affectée autrefois au service d'une deuxième école laïque de garçons.

En raison des longs et bons services qu'il a rendus à la commune, il pourra quitter ce logement sans que celle-ci ait plus rien à lui demander pour l'avoir, si une nécessité quelconque le contraindrait avant l'expiration de la dite année.

Cargat S. Monzelli Carrega
 P. Machinos P. Capellani
 P. Pretti A. Santini P. Pignatelli
 N. Santini P. Meyler G. B. Monzelli
 Orsolinio Michel Maestrami S. Ang. Piro

Séance du six août février mil huit cent quatre vingt quatre

Le conseil municipal donne son avis favorable aux demandes d'envoi en congé formées par les militaires Filippi, Jean, et Mairetti, François, tous les deux de la classe de 1894, chacun unique soutien de sa famille.

Et ont les conseillers assistant à la séance signé cette délibération après lecture faite.

Cargat S. Monzelli Carrega
 P. Machinos P. Capellani
 P. Pretti A. Santini P. Pignatelli
 N. Santini P. Meyler G. B. Monzelli
 Orsolinio Michel Maestrami S. Ang. Piro

Deux copies ont été adressées au Sous-Préfet de la dite année le 2 mars

Révisé a été révisé par le Préfet le 9 mars

Une copie, comme libre de perception, a été adressée au Receveur des Finances le 5 mai 1894.

Avis sur deux demandes d'envoi en congé formées par Filippi, Jean et Mairetti, François, de la classe de 1894.

Félicitations et
remerciements à
M^r Pràs, conseiller
général et maire
de Bonifacio

Deux copies
ont été adressées
au sous-préfet
de mars

Séance du dix huit février mil huit cent quatre vingt quatre

Le conseil municipal réuni en session ordinaire, sous la présidence de
M^r Pràs, maire.

M^r l'adjoint Monéglià, Pierre, demande la parole et donne lecture d'un
article intitulé La Défense de la Corse, paru dans le journal le Compas à la
date du 2 février courant, émanant de M^r Pràs, maire et conseiller
général du canton de Bonifacio

M^r Pràs déclare que du moment où le conseil municipal doit s'occuper
d'une question qui le vise personnellement, il croit devoir céder la
présidence à M^r le premier adjoint. M^r Carrega, bras armé, remplace
immédiatement au fauteuil M^r le maire

La lecture achevée, M^r Monéglià expose que le conseil municipal
de Bonifacio a le devoir de reconnaître, par un vote public d'approbation,
le dévouement constant, intelligent et patriotique dont M^r Pràs ne
cesse de faire preuve tant au conseil général depuis 1886, qu'en
qualité de maire à dater de 1888, dans toutes les affaires intéressant
l'arrondissement de Sartène et surtout Bonifacio, particulièrement
au sujet de l'achèvement du chemin de fer de la côte orientale
et l'établissement de forts et batteries appelés à assurer la défense
de notre ville. Il propose, en conséquence, au conseil municipal
de voter des félicitations et des remerciements à M^r Pràs, pour tout son
dévouement éclairé aux affaires publiques et d'une manière spéciale, pour
son remarquable article publié dans le Compas.

M^r Pràs remercie M^r Monéglià de la sympathie qu'il lui
témoigne; il déclare qu'il est très sensible, mais il prie en même temps
son collègue de vouloir bien retirer sa proposition qu'il retirera
comme un témoignage de satisfaction pour le passé et un encourage-
ment pour l'avenir. M^r Pràs ajoute qu'il poursuivra ardemment
la campagne qu'il a entreprise dans le Compas et qu'il s'efforcera
de faire ressortir de plus en plus les avantages qu'il y aurait pour
la défense de la Corse à utiliser le golfe de Santa Marga, où des réfugiés
pour les torpilleurs pourront être amonagés à peu de frais, ainsi
que dans le golfe de Bastia, le port de Santoro et le mouillage de Gurgu.

M^r Monéglià dit qu'il ne croit pas devoir abandonner sa proposition
et demande qu'elle soit mise aux voix

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par tous les conseillers
assistants à la séance, et, sur la demande de M^r le docteur Casabianca,
le conseil décide qu'un avis de cette délibération sera donné par la voie
télégraphique à M^r le député de l'arrondissement et à M^r le préfet de la Corse
ainsi qu'à M^r le sous-préfet de Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. Approuvé.

Don. mots rangés nuls.
Carrega
Monéglià
Carrega
Meylia
M. Santini
Mantoni

Nouvelle
approbation du
traité relatif à
l'achat d'une
horloge publique

Deux copies ont été
adressées au
Préfet le 9 mars 1895 en
approuvé le 5
avril

Séance du dix huit février mil huit cent quatre vingt quatre
Le conseil ratifie sa délibération du vingt six décembre mil huit cent quatre vingt
deux portant approbation du traité passé le trente novembre de la même
année entre M. le Maire et M. Arsène Crestin, horloger mécanicien à
Morbien (Jura), pour la fourniture d'une horloge à deux cadrans
à placer dans la partie supérieure du clocher de notre église paroissiale
Le conseil renouvelé, au nom de la ville, s'engageant de payer
en quatre annuités, dont la première écherra le 1^{er} avril prochain, l'engagement
avec intérêts à 5 p. 100, le prix de ladite horloge s'élevant à deux mille
vingt francs

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistants à la
séance, approuvé un mot rayé nul
M. Monégli Carrega J. Confalonieri
Carignani J. Stasini
M. Santini A. Santini Peretti J. Garavito
J. Meyler
Maestroni Orecchini
Aug. Pini

Delibération
autorisant le
service du génie
militaire à exécuter
à ses frais tous
les travaux
d'amélioration que
ce dernier jugera
nécessaires au chemin
de St-Jean pour
l'accès de la
batterie de Bocca
di Valle

Deux copies ont
été adressées au
Préfet le 24
avril

Séance du vingt deux avril mil huit cent quatre vingt quatre
Le conseil municipal réuni, en session extraordinaire, dans la salle de la
mairie, sous la présidence de M. le Maire
Etaient présents messieurs Carrega, Pierre, Garavito, Santini, Meyler,
Maestroni, Monégli, Jean-Baptiste, Orecchini, Peretti, Rocca, Thomas,
Santini, Samaroni et Vias, maire
Le conseil, ainsi constitué, a procédé, au scrutin secret, à la nomination d'un
secrétaire dont le choix est tombé sur M. Monégli, qui a accepté ces fonctions
M. le Président a communiqué au conseil une lettre, en date du 18 de
ce mois, que lui a écrite M. le Chef de Bataillon, chef du génie à Cagliari,
et par laquelle il sollicitait une délibération autorisant le service du génie
à exécuter à ses frais tous les travaux d'amélioration que ce dernier jugera
nécessaires au chemin de St-Jean pour l'accès de la batterie de Bocca di Valle
Le conseil autorise les travaux proposés, pourvu que tout obstacle ne
soit pas opposé, de façon à empêcher la libre circulation des passants.

avis fait et délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus
J. B. Monégli Carrega Peretti
M. Santini J. Garavito
J. Santini J. Meyler Orecchini
Rocca A. Santini
Maestroni Aug. Pini

Si expédition de la délibération
approuvée le 4 mai, a été
remise à M. le Maire, adjoint du
Génie le 9 mai

Indemnité de
fermage due à M.
Scamaroni, Simon

Séance du vingt deux avril mil huit cent quatre vingt quatorze

approuvée le 16 mai 1894.

Supplément à la
délibération approuvée
à l'été 1893 à l'appui
du mandat d'impôt le
16 mai 1894.

Le conseil vote le présentement sur les fonds communaux de 1894 la
somme de trente cinq francs pour être payée au sieur Scamaroni, Simon
propriétaire à Bonifacio, à titre d'indemnité de fermage d'une parcelle
de terrain occupée pour le chemin vicinal N° 5

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le
Préfet. *Préfet. 27*
M. Santini
Carrega Peretti
M. Magli
Adanti
Orsini
I. Orsini
Ph. Rocca
Maestroni
Arg. Tross

Élection sénatoriale
Procès-verbal de
l'élection de six
délégués et de deux
suppléants

Le 21 avril mil huit cent quatre vingt quatorze, le vingt-neuf du mois d'avril, à
une heure du soir, le conseil municipal de la commune de Bonifacio s'est
réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Peris,
Maire

Étaient présents MM. les conseillers municipaux Orsini, Carrega, Peris,
Ghirardi, Magli, Monégli, Jean Baptiste, Orsini, Peretti, Maestroni,
Santini, Scamaroni, Maestroni, Carrega, Peris, Santini, Rocca, Chomay,
et Peris, maire

Absents MM. Peris, Girardi, Bourdeloup, Carabianca, Monégli, Peris
et Rocca, Dominique

Le conseil a élu pour secrétaire M. Monégli, Jean Baptiste.
M. le Président a donné lecture:

1° Des articles transcrits 4. contre de la loi organique du 2 août 1875 sur les
élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

2° Du décret du 4 avril 1894, convoquant les conseils municipaux à
l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue
des élections sénatoriales qui doit avoir lieu le 3 juin 1894, dans le
département

3° Des articles 1, 5 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et
4 du décret du 3 janvier 1876, visés dans le décret de convocation

Élection des délégués
1^{er} tour de scrutin

Il a ensuite mis le conseil à procéder, sans débat, au scrutin
secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de six délégués.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis remis
au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a commencé à deux heures et demie. Il a donné les résultats

ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 15
Suffrages exprimés _____ 15
Majorité absolue _____ 8

ont obtenu :

M. Carraga, Branne, 15 voix
M. Monégliu, Jean-Bte, 15 voix
M. Carabianca, François, 14 voix
M. Monégliu, Pierre, 14 voix
M. Stachino, Lazare, 13 voix
M. Peretti, Paul, 12 voix
M. Carraga, Pierre, 1 voix
M. Rocca, Dominique, 1 voix
M. Scamaroni, Simon, 1 voix

ont réunis la majorité absolue et ont été proclamés délégués

M. Carraga, Branne, 1^{er} adjoint Municipal, qui a déclaré accepter le mandat
M. Monégliu, Jean-Bte, conseiller Municipal _____ Idem _____
M. Carabianca, François _____ Idem _____ absent _____
M. Monégliu, Pierre _____ Idem _____ absent _____
M. Stachino, Lazare _____ Idem _____ qui a déclaré accepter le mandat
M. Peretti, Paul _____ Idem _____ Idem _____

Élection des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de deux suppléants

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne _____ 13
Suffrages exprimés _____ 13
Majorité absolue _____ 7

ont obtenu :

M. Carraga, Pierre, 11 voix, Scamaroni, Simon, 8 voix, Santini, Mathieu, 6 voix
Orichioni, Nicolas, 2 voix, Bondehou, Victor, 1 voix et Maestroni, Barthélemy, 1 voix

ont réunis la majorité absolue et ont été proclamés suppléants

M. Carraga, Pierre, conseiller Municipal, qui a déclaré accepter le mandat
M. Scamaroni, Simon _____ Idem _____

Observations et réclamations

Morit

La séance a été levée à trois heures et demie. Ont signé les membres présents

Le Président

Le Secrétaire

Les membres du conseil municipal

A. Carraga

J. B. Monégliu

P. Peretti

M. Santini

J. Carafas

Carraga

Stachino

Maestroni

Orichioni

J. B. Monégliu

Scamaroni